



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION
NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

ARRÊTÉ DGS/10/DEL.027
Portant validation des tarifs d'inscription au DU
« préparation au CAPES »

**Le Président de l'Université d'Avignon et des Pays de
Vaucluse**

- Vu l'article L. 712-3 du Code de l'Éducation
- Vu la loi n° 2007-1199 du 10 août 2007 relative aux libertés et responsabilités des universités
- Vu la délibération du Conseil d'Administration du 23 octobre 2008 déléguant au Président l'autorisation de fixer les tarifs de l'Université d'un montant unitaire inférieur à 3 000 €

ARRÊTE

Article 1

- Le tarif relatif à l'inscription au DU « préparation au CAPES » pour l'année 2010-2011 s'élève à :
 - 200 € pour les étudiants ayant obtenu un master « enseignement et formation » et souhaitant se représenter au concours après l'échec en cours de master.

Ce tarif est valable pour l'ensemble des DU « CAPES » : mathématiques, physique-chimie, anglais, espagnol, histoire-géographie, lettres modernes.

Article 2

Le Directeur Général des Services et l'Agent Comptable sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Avignon, le 19 juillet 2010

Le Président de l'Université d'Avignon
et des Pays de Vaucluse



Emmanuel ETHIS

Exemplaire remis au Vice-président du CEVU
Exemplaire remis à l'Agent Comptable
Exemplaire transmis au Recteur de l'Académie d'Aix-Marseille, Chancelier des Universités